



Bulletin d'information de l'Union  
des Syndicats de Monaco

# L'UNITÉ Syndicale

**EDITO**

L'expérience de ces dernières décennies, la confiance que met en elle la partie la plus consciente des salariés, font de l'Union des Syndicats de Monaco (U.S.M.) une institution irremplaçable. C'est une constatation objective qui traduit la réalité d'une situation.

Aucun événement important ou marquant de la vie sociale et économique ne s'est produit sans que n'y soit associée, par ses initiatives et son action, l'Union des Syndicats de Monaco. Elle constitue une force de défense des intérêts et des droits des salariés. Mais elle représente aussi et surtout une force de propositions. Ses projets partent d'une connaissance approfondie du terrain où se situe son action. Ce qui n'est pas toujours le cas d'autres organisations.

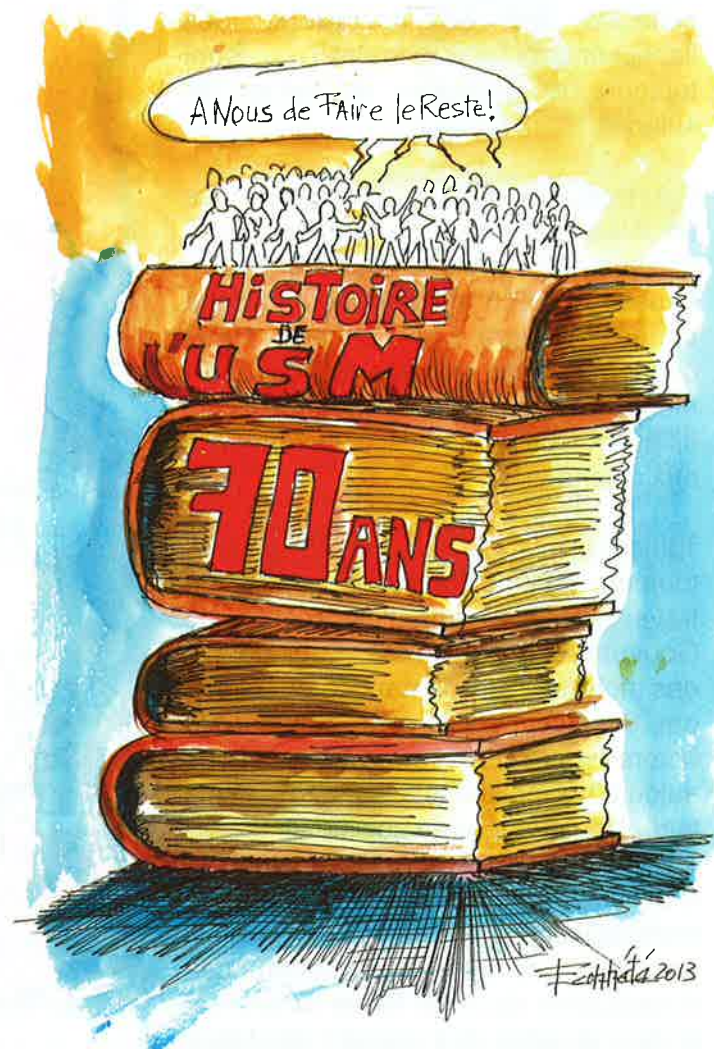
A l'ouverture des travaux du XXXIIème Congrès, l'an dernier, les responsables syndicaux de l'U.S.M. affirmaient combien ils étaient fiers de leur Organisation.

Oui, ils sont fiers de la résistance de ses trente six syndicats professionnels rassemblés au sein de la Fédération, forte de ses milliers d'adhérents, nombre qui chaque année grandit avec de nouveaux salariés qui prennent conscience de la nécessité d'un syndicat fort et unitaire à Monaco pour une action revendicative à la hauteur de leurs besoins.

Oui, ils sont fiers de leur belle Organisation qui, depuis près de 70 ans, (anniversaire qui sera fêté l'an prochain), oeuvre pour maintenir l'unité entre les syndicats, pour faire grandir la solidarité entre les salariés.

Oui, ils sont fiers d'appartenir à une Organisation qui n'accepte pas la compromission, qui défend avant tout l'intérêt des salariés. Oui, l'Union des Syndicats de Monaco est incontournable dans ce Pays, (n'en déplaise à ceux que ça gêne), de par notamment l'implication de centaines de militants qui, chacun à son niveau, comme il le peut, apporte sa contribution et valorise l'action de l'Organisation syndicale.

C'est pourquoi, les salariés sont conviés à rejoindre l'Union des Syndicats de Monaco qui, avec des milliers de travailleurs agit pour placer l'Homme au centre des préoccupations de la société.



**A-Z**

## Sommaire :

**Edito**  
**Les moyens pour que ça bouge ...**  
**Témoignages de précarité**  
**Batafoegu : J'ai fait un rêve**  
**Retraite et Sécurité Sociale**  
**Actualité dans les syndicats**

**page 1**  
**page 2**  
**page 3**  
**page 4**  
**page 5**  
**page 6**

## Les moyens pour que ça bouge ...

Actions, relance revendicative sur le salaire dans différents secteurs, rencontre avec les salariés sur la précarité du contrat de travail, résultats positifs devant les Tribunaux sur l'application des minima salariaux, sur la qualification « d'abusive » une sanction injustement infligée à un responsable syndical, action solidaire des salariés contre des licenciements dans l'industrie, validation des Statuts d'un syndicat de la SBM jusque là bloqués par le Gouvernement, négociations sur la retraite complémentaire, ... autant d'actions et de résultats prometteurs pour les salariés.

Mais précarité, souffrance au travail, revalorisation du point de retraite insuffisante, perspective d'une retraite de base qui s'amointrit, des projets de lois sociales qui ne voient jamais le jour, des entraves au fonctionnement des syndicats, des plans de licenciements collectifs qui se multiplient, des licenciements sans motif, ... sont toujours le quotidien de milliers de salariés.

Pourtant, le chiffre d'affaires des sociétés ne cesse de grimper et le Ministre d'Etat annonce des recettes en hausse de 39,5 millions d'euros cette année. Malgré la bonne santé économique de Monaco le gouvernement continue à prôner la rigueur. Et qui dit rigueur, dit politique sociale renvoyée aux calendes.

Toujours pas de loi sur le salaire, toujours pas de loi sur le contrat de travail, toujours autant de mépris du Gouvernement qui reste muet depuis des mois face aux demandes de l'Union des Syndicats sur la mise en place de critères de représentativité, devenus aujourd'hui indispensables, ... c'est cela la réalité de la rentrée sociale.

C'est aussi la volonté du Gouvernement d'officialiser l'utilisation du télétravail, sans tenir compte des incohérences d'application de cette forme de contrat et des inégalités de traitement des futurs retraités créées par la modification de certaines règles.

A tout cela s'ajoute un patronat déterminé à ne rien changer pour maintenir un système de gestion des entreprises qui passe par un maximum de flexibilité pour les travailleurs.

Ce sont autant de raisons pour que ces derniers continuent à unir leurs efforts car les moyens de satisfaire leurs demandes existent bel et bien. La solidarité des salariés est aujourd'hui plus que jamais indispensable.



## Interview d'une Caissière de Carrefour Monaco

### Comment se passe la formation des Hôtesse de caisses ?

A l'embauche nous avons très peu de formation, un à deux jours. Le nombre de procédures en caisses est conséquent (remise, bon d'achat, ticket restaurant, erreur de caisses, etc.) ce manque de connaissance peut engendrer des ralentissements dans les files d'attente. Cela génère souvent un agacement de la clientèle, voir parfois une forte agressivité. Les hôtesse de caisses sont le dernier maillon de la chaîne. Elles reçoivent toutes les remontrances des clients sur le service du magasin. La hiérarchie exerce une pression constante sur les hotesses de caisse pour toujours plus de rapidité et de qualité dans leur travail.

### Les nouvelles caisses libre service ont-elles changé beaucoup le travail des hôtesse de caisse ?

Lorsqu'une hôtesse est en "caisse libre service" elle doit gérer simultanément cinq caisses. Les clients passent les articles devant un scanner et déposent les produits sur une balance pour que le mécanisme vérifie si c'est le bon produit. Très souvent les caisses se bloquent lors de ce pesage. L'hôtesse doit alors débloquer ces caisses et parfois les cinq se trouvent freinées en même temps. Ce qui a tendance à

énervier la clientèle. A l'ouverture de ces "caisses libre service", nous avons eu une formation, le formateur nous expliquait qu'il était prévu deux hôtesse qui ne doivent pas rester plus de trois heures d'affilé sur ce poste, du fait de l'attention énorme qu'il faut avoir. Aujourd'hui il n'y a plus qu'une hôtesse et parfois elle se trouve obligée de rester plus de trois heures sur ce poste !!

C'est une hantise pour certaines caissières de passer à cet endroit.



### Est ce que vous vous sentez en sécurité dans le magasin ?

Pas du tout, l'expérience d'une amie image bien la situation actuelle. J'ai le souvenir qu'elle a eu des difficultés avec des jeunes clientes lors d'un passage en caisses. Ces clientes ont promis d'attendre la caissière à la

sortie réservée au personnel, ce qui s'est traduit par un accrochage physique à la fin de son service. Il faut savoir que la sécurité n'intervient que très rarement pour défendre les salariés dans ce genre de situation. La sécurité est surtout présente pour la clientèle, elle s'occupe très peu de la sécurité des salariés !

### Comment est déterminé le temps de travail dans ton secteur ?

Les contrats hebdomadaires sont en majorité des 30h/35h. Les horaires se décomposent la plupart du temps avec une coupure de 2 heures, une soirée (21h30 ou 22h), et une petite journée. Le jour même les horaires peuvent être déplacés d'une heure par la hiérarchie selon la fluidité client même si le salarié n'est pas d'accord.

### Ce doit être difficile d'organiser sa vie familiale ?

En effet on n'a pas trop le choix. Le seul choix que nous ayons est la possibilité de nous exprimer en 5 mn sur des horaires imposés. Pour cela nous disposons d'un ordinateur pour trente à quarante salariées qui sont sous ce système dit « llots ».

## Témoignage d'un salarié de la SMA

A la Société Monégasque d'Assainissement l'usage de l'intérim a commencé avec 4 ou 5 intérimaires alors que nos statuts ne permettent pas ce type d'emploi. La Direction expliquait que cette disposition était prise pour un mois ou deux et mis en place pour palier aux absences pour maladies et autres. Petit à petit les durées de mission sont passées de un mois à six mois puis 1 an.

Aujourd'hui il y a 25 à 30 % d'intérimaires dans l'entreprise SMA. Certains de ces salariés sont dans cette situation de précarité depuis 5 ou 6 ans. De ce fait, les conditions de travail de l'ensemble des salariés de l'entreprise se sont considérablement dégradées !

Au delà de créer des tensions entre les salariés, cette situation met en péril les avantages acquis.



## Hôtel COLOMBUS : les salariés dans l'action

Les salariés de l'Hôtel Colombus observent des arrêts de travail depuis le 28 octobre 2013 pour contester la restructuration rampante mise en place depuis 2005 dans cet établissement qui a déjà réduit d'un tiers les effectifs.

De plus, elle précarise davantage les emplois en remplaçant des salariés licenciés ou démissionnaires précédemment en contrat à durée indéterminée, par des extras ou des stagiaires pour occuper des postes permanents.

La Direction a instauré ces pratiques au mépris des accords passés ces dernières années.



Malgré de nombreux courriers adressés à la Direction de l'Hôtel Colombus et des interventions auprès de l'Inspection du Travail, le dialogue demandé par les salariés reste fermé.

C'est d'autant plus déplorable que ces derniers ne réclament que l'application des accords signés !

A suivre ...



## BATAFOEGU :

### J'ai fait un rêve !

Et pourquoi pas moi ? Le bou-te-feu de l'Unité Syndicale peut bien lui aussi utiliser la célèbre phrase du grand Martin Luter King.

Donc, après avoir regardé sur le canal local les débats du Conseil National sur le vote du budget rectificatif, pas besoin de tisane ni de somnifère, au dodo sous la couette !

*Et voilà que le Ministre d'Etat déclare « notre situation économique est bonne, les recettes de l'Etat ont augmenté deux fois plus que les dépenses, une augmentation de 4,5%.*

*A Monaco pas de crise, bien au contraire.*

*C'est pourquoi le Gouvernement, fidèle à la poursuite de sa politique d'un modèle social avancé a décidé de soumettre au Conseil National les projets de lois qui n'ont que trop tardé.*

*Une nouvelle loi sur le contrat de travail rendra obligatoire le motif de licenciement, réglera l'utilisation très abusive des CDD, organisera et limitera le travail intérimaire et remettra de l'ordre dans la jungle de l'emploi et de la précarité.*

*Nous allons aussi ressortir du tiroir où il dort depuis 4 ans, le rapport de la commission mixte d'étude des salaires, pour réaffirmer l'esprit et la lettre de la loi 739 sur le salaire toujours pas appliquée. Cela rendra aux salariés de ce pays le pouvoir d'achat qui leur manque tant.*

*Sur la retraite, je demande que les propositions de l'USM soient retenues.*

*Je demande au Conseiller de Gouvernement pour les affaires Sociales et la Santé, d'ouvrir immédiatement des négociations avec l'USM sur tous les points que cette grande Organisation syndicale représentative et responsable souhaite voir aboutir : loi sur les syndicats, représentativité syndicale.*

Aie...

Qu'est ce que j'ai mal au ventre ! J'ouvre un œil c'est mon envie de pisser nocturne !

Je me frotte les yeux,  
je viens de faire un rêve !

Dès demain j'écris aux salariés pour leur dire que tout ça, c'est possible, juste avec l'envie de se battre et d'agir !

## Retraite : un fonds de réserve dont le montant s'envole

Tout le monde le sait, notre système de retraite de base, la Caisse Autonome de Retraite, a subi une réforme dont l'impact s'illustre par la diminution progressive du nombre de points que l'on acquiert et sa valeur ainsi que l'augmentation des cotisations sociales alimentant la caisse de retraite.

Ces mesures impératives selon le Gouvernement et quelques experts ont été prises pour la survie de la CAR. D'après eux en 2025, notre régime devrait être en faillite en ayant utilisé la totalité de notre fonds de réserve estimé à 1,2 milliards.

Pourtant, cette année encore, le schéma catastrophe de ces grands penseurs n'est pas au rendez-vous. Au contraire nous allons injecter environ 17 millions d'euros supplémentaires dans notre fonds de réserve.

Monsieur le Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales nous répondrait évidemment que ceci est possible uniquement grâce à sa réforme.

Eh bien OUI, Monsieur Valéri a raison ! Sans sa courageuse réforme nous n'aurions pu injecter que 10 millions d'euros dans notre fonds de réserve. Seulement 2 millions de plus que pour l'exercice précédent.

Pourtant, le fonds de réserve de la Caisse Autonome des retraites était déjà en capacité, avant même la réforme, de couvrir 5 années de pensions de retraites, contre 5,63 années à la fin de l'exercice 2012/2013. Jusqu'ou veut-on aller sachant que cette réserve financière est destinée à lisser les années difficiles ?

Comment explique t-on, alors que l'économie est en perpétuelle progression, que le Gouvernement, pour

augmenter les rentrées de cotisations, ait choisi une réforme qui pénalise d'une part les retraités en freinant la revalorisation de la valeur du point, et d'autre part impacte les salariés par une ponction sur leur salaire.

La réforme du système de retraite de base initiée par le Gouvernement va paupériser au fil du temps les futurs retraités.



Il serait certainement plus judicieux de s'atteler à stopper la précarisation des emplois, à revaloriser des salaires qui stagnent depuis 1995, avec l'instauration de véritables grilles de salaires, et à freiner sérieusement et sévèrement les sous-déclarations, et le travail non-déclaré.

Il est regrettable que les salariés et les retraités paient un lourd tribu au nom de l'attractivité de Monaco.



### l'Info Pratique

#### A compter du 1 octobre 2013 :

+

Prestations familiales : + 0,67%  
Point retraite : + 0,67%

*A noter : Lors des derniers Comités de Contrôle CAR et CCSS (composés de 1/3 de représentants des salariés, 1/3 de représentants des employeurs, 1/3 de représentants du Gouvernement) la délégation de l'USM a demandé une augmentation de 2,67% de la valeur du point de retraite et des prestations familiales, correspondant à une plus juste augmentation du coût de la vie.*

*Concernant les prestations familiales, deux représentants salariés (un de la F2SM et un d'un Syndicat autonome de l'Hôpital) ont estimé la demande de l'USM exagérée et ont proposé seulement une augmentation intermédiaire non chiffrée.*

*Concernant la retraite, à contrario des représentants de l'USM, les représentants de la F2SM n'ont rien proposé, adhérant de fait à une minime augmentation de 0,67%.*

*En Conclusion : seuls les représentants des salariés issus de l'USM se sont battus pour une plus juste augmentation des prestations familiales et des pensions de retraite !*

## Les Salariés du Commerce refusent “la DISCRIMINATION”

Depuis 2003-2004 la Direction de Carrefour Monaco applique unilatéralement un calendrier de négociations annuelles, sur la même logique que Carrefour France (Négociations Annuelles Obligatoires).

Après trois accords signés (2005-2009-2011) qui ont permis des avancées sociales non négligeables, les salariés de Carrefour Monaco restent les employés les moins payés de France dans le magasin qui rapporte le plus au groupe Carrefour.

Un autre aspect, avec une couverture de santé à deux vitesses, selon si vous êtes salariés « Ouvrier/Employé » ou « Cadre/Agent de maîtrise » vous n’êtes pas égaux devant la maladie ou les accidents de travail.

En effet, dans le magasin, seuls les « cadres/agents de maîtrise » en bénéficient contrairement à Carrefour France où le maintien de salaire s’applique pour l’ensemble du personnel !

Autant d’injustices que les salariés ont souhaité affirmer lors d’un débrayage le 7 octobre 2013, pour que la Direction du magasin en question accepte de revoir son positionnement sur ces sujets brûlants.

Les salariés ont donc « osé faire grève » malgré les intimidations et les menaces “herculéennes” de la Direction de Carrefour. Ils ont osé dire qu’ils étaient « Sous Payés », « Précarisés », et « Discriminés ».



## SBM : le Syndicat Non Jeux Unifiés de la SBM est né ...

Après la création de la F2SM (2ème fédération syndicale), le syndicat des Intérieurs-Extérieurs de la SBM a quitté l’Union des Syndicats de Monaco.

La grande masse des salariés non jeux de la SBM ne pouvait donc plus choisir de s’affilier à un syndicat adhérent à l’USM.



Le Syndicat des Agents de Maitrise de la SBM décidait alors de modifier ses statuts pour ouvrir le

syndicat à l’ensemble des salariés du Casino, cadres et non cadres.

Une modification des statuts était déposée auprès du Directeur du Travail qui, pendant des mois, a empêché, sous divers prétexte, l’officialisation de ces modifications, entravant, du même coup, l’exercice normal du droit syndical par les employés.

Il aura fallu la mobilisation de la Direction de l’USM et de l’ensemble des syndicats professionnels qui se sont élevés avec force contre cette grossière inéquité, lors d’une rencontre avec le Ministre d’Etat pour que les statuts de ce syndicat soient officialisés.

Le Syndicat Non Jeux Unifié (SNJU) peut donc aujourd’hui fonctionner et les salariés y adhérer.